

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne

et du département d'Ille-et-Vilaine

CSAL du 22 avril 2025

Document de travail

Evolution des emplois en 2025

au sein de la DRFiP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine (information)

L'évolution des emplois prévue en 2025 au sein de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine résulte des décisions prises au niveau national à la suite du comité social d'administration de réseau (CSAR) convoqué les 17 mars et 3 avril 2025.

Après avoir rappelé les données générales du mouvement d'emplois 2025 (1), le présent document expose l'évolution des emplois à la DRFiP 35 (2) et les opérations de transfert d'emplois internes au département (3).

1. LES DONNÉES GÉNÉRALES ET LA MÉTHODE RETENUE À LA DGFIP

1.1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2025

✓ **L'évolution quantitative du plafond d'emplois**

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit 550 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025
-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 600	-850	- 200	- 550

✓ **Des transferts opérés entre programmes**

Au titre du PLF 2025, les transferts entrants et sortants enregistrés pour le programme 156 portent sur deux types d'opérations :

- des modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

Les transferts entrants sont liés à la poursuite du transfert de missions au profit de la DGFIP (liquidation des taxes d'urbanisme du MTE) et de la mise en place des centres de gestion financière au sein des CBCM et des directions territoriales.

Les transferts sortants sont effectués au profit de la délégation interministérielle au logement des agents publics (DILOP), du secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et de la mise en place de l'unité de renseignement fiscal (URF).

1	PLF	Suppressions PLF 2025	- 550
2	Transferts entre programmes	Transferts entrants	227
		Transferts sortants	-29
		Solde transferts	198
1+2 =	Evolution d'emplois à déclinier		- 352

Au final, l'évolution nette globale des emplois de la DGFIP pour 2025 est de – **352 ETP**, contre + 148 en 2024.

✓ Evolution catégorielle des emplois

Pour 2025, la répartition catégorielle des emplois des catégories A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs. Ceci se traduit par une augmentation des emplois de la catégorie A. Les emplois des catégories B et C contribueront à l'effort de suppression.

Ainsi, le PLF 2025 se traduit par la création de 372 emplois de A dans le réseau territorial (363 hors transferts entrants).

Le quantum des suppressions d'emplois de catégorie B et de catégorie C est de l'ordre de -200 sur la catégorie B et -800 sur la catégorie C. Les suppressions d'emplois sur la catégorie B ne concerneront pas les emplois de B géomètres compte tenu de la cible pluriannuelle d'évolution de ces emplois définie dans le cadre de l'exercice de GPEEC de ce corps, conduit par la sous-direction GF-3 en lien avec le SRH.

Pour mémoire, le cycle de GPEEC des emplois de cadres supérieurs est arrivé à son terme en 2024. Il s'est traduit par la suppression de 357 emplois A+ dans les DRFiP-DDFiP sur la période 2020/2024.

1.2 LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

En vigueur dans sa forme actuelle depuis 2014, la méthode MAGERFiP a fait l'objet d'une rénovation en 2019 visant, d'une part, à mieux appréhender la diversité des métiers et, d'autre part, à prendre en compte les conditions d'exercice des missions.

La méthode, reconduite dans ses grands principes pour 2025, se décompose en 3 étapes principales :

Étape 1 : Les reprises d'emplois fléchées, les renforts et les redéploiements

Les reprises d'emplois fléchées, renforts et redéploiements concernent globalement les situations suivantes :

- les renforts apportés à certaines structures et à l'exercice de certaines missions. Pour l'exercice emplois 2025, la priorité est à nouveau donnée au renforcement du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude au sens large (fraude fiscale et amendes) et à la poursuite des renforts informatiques ;
- des implantations d'emplois destinées à couvrir des charges nouvelles (taxes douanières, taxes d'urbanisme et CGF) ;
- les relocalisations de services (reprises d'emplois pour les départements « exportateurs » et implantation d'emplois pour les départements « importateurs ») ;
- des reprises d'emplois fléchées, notamment dans le cadre de la GPEEC des B géomètres.

Étape 2 : La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle traduit le principe de répartition équilibrée de l'effort. Elle conduit à répartir entre les directions territoriales le solde des suppressions du réseau, net des reprises et implantation d'emplois fléchées en amont.

La contribution s'applique, pour chaque direction, à l'ensemble des emplois implantés dans son département, à l'exception des emplois des services supra-départementaux (dont les services relocalisés), des emplois des structures du contrôle fiscal, des emplois des trésoreries amendes et des B géomètres.

Un abattement est par ailleurs appliqué au titre des primo-affectés de catégorie C.

Étape 3 : Les correctifs

- Le correctif " charges et enjeux "

Le correctif " charges et enjeux " a pour finalité d'ajuster la contribution proportionnelle, à la hausse ou à la baisse, en considération de la charge de travail et des enjeux des directions et de leur évolution.

Il est déterminé, pour chaque direction, par grandes familles de missions (fiscalité des particuliers, fiscalité des professionnels, contrôle fiscal, publicité foncière et enregistrement, missions foncières, secteur public local, autres métiers départementaux) en utilisant 28 critères pour identifier le poids de chaque département dans la charge et les enjeux nationaux.

- Le correctif environnemental

Le correctif environnemental a pour objet de corriger la contribution proportionnelle, à la hausse ou à la baisse, au regard des conditions d'exercice des missions et de la situation socio-économique des départements.

Pour 2025, les correctifs de charges, d'enjeux et environnementaux sur le bloc "publicité foncière et enregistrement" intègrent la reprise de 200 emplois correspondant aux gains de productivité permis par l'accès des notaires au fichier immobilier.

- Le correctif opérationnel

Fondé sur l'historique des suppressions d'emplois, le correctif opérationnel vise à assurer que le volume des suppressions évolue de manière cohérente d'une année sur l'autre.

2. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS A LA DRFiP 35 POUR 2025

Le tableau ci-dessous présente l'évolution nette globale du volume d'emplois pour la DRFiP 35 résultant des suppressions d'emplois, des reprises, renforts et redéploiements.

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS											
AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv		A		B		C - AST	TOTAL
				HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo		
			+2			+5		+4		+8	+19

Le dossier emplois 2025 aboutit à une **augmentation nette de 19 emplois** qui se décompose ainsi :

- + 16 emplois nets au titre des reprises, renforts et redéploiements (28 implantations et 12 prélèvements) ; la plupart de ces mouvements sont liés à une évolution des missions et/ou un transfert d'activité ;
- + 3 emplois au titre de la méthode MAGERFiP (– 9 emplois au titre de la contribution proportionnelle et + 12 emplois nets au titre des correctifs charges et enjeux, environnemental et opérationnel) ;
- 1 transformation catégorielle A/A+.

2.1 LES REPRISES D'EMPLOIS FLÉCHÉES, RENFORTS ET MESURES DE PÉRIMÈTRE

Services	Mouvements d'emplois		
	Implantations	Prélèvements	Opération
Transfert CGF Bloc 2	+4 B +6 C		Transfert emplois MASA et MTE
Transfert CGF Préfecture	+1 IP +2 B +2 C		Transfert emplois ministère Intérieur
SDIF - Rennes	+1 B +1 C		Transfert taxes d'urbanisme
SIE Rennes 1	+1 A		Transfert TICPE
		-2 C	Transfert d'activité dans le cadre des relocalisations de services (antenne SIE de Lannion)
SIE Rennes 2		-1 B -1 C	
SIE Saint-Malo		-1 C	
SIE Vitré		-2 B -2 C	
SPF		-1 B -1 C	Transfert d'activité dans le cadre des relocalisations de services (SAPF)
Service liaison-rémunération		-1 B	Ajustement calibrage SLR
SAPF Redon	+1 A +2 B +2 C		Transfert d'activité dans le cadre des relocalisations de services
TCA	+4 C		Renfort fléché
BCR	+1 A		Renfort fléché
Total	+28	-12	+16

2.2 L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS AU TITRE DE LA CONTRIBUTION MAGERFiP

En 2025, la DRFiP 35 fait l'objet d'une création nette d'emplois au titre de la contribution MAGERFiP.

Sur le plan catégoriel, l'exercice emplois 2025 comporte l'implantation de 3 emplois A positionnés par la DRFiP 35 sur le SPF de Rennes 1, la division Dépense et le PRS

Services	Contribution MAGERFiP		
	Implantations	Suppressions	Opération
SPF Rennes 1	+1 A	-	Renforcement des services
Services de direction – Dépense	+1 A	-	
PRS	+1 A	-	
Total	+3	-	

2.3 TRANSFORMATIONS CATÉGORIELLES

Services	Transformations catégorielles	
PRIE – Stratégie	- 1 A	Requalification d'un emploi A en A +
	+ 1 IP	

3. TRANSFERTS D'EMPLOIS INTERNES À LA DRFiP 35

- Renforcement des SIE de Rennes 1 et Rennes 2**
 Le SIE de Rennes 1 sera renforcé par 1 emploi B et 1 emploi C, tandis que le SIE de Rennes 2 recevra 1 emploi B.
- Prélèvements d'emplois au PRS et dans les SIP**
 Prélèvement d'un emploi B au PRS , d'un emploi C au SIP de Montfort et d'un emploi B au SIP de Rennes 2.
- Transfert d'emplois de l'EDR et renforcement de la DAJC et des services communs du CFP de Magenta**
 Au regard de la nécessité de renforcer la division des affaires juridiques et du contentieux, 2 emplois A seront redéployés de l'EDR vers la DAJC.
 1 emploi A de l'EDR sera également transféré vers les services communs du CFP de Rennes Magenta.
- Pour mémoire : mouvements d'emplois liés aux évolutions de périmètre des SIE de Rennes et de Vitré**
 Afin de maintenir le niveau d'emplois du SIE de Vitré après transfert opéré vers l'antenne de Lannion, 2 emplois B et 2 emplois C sont transférés des SIE rennais vers ce service. Cette opération a été présentée au CSAL les 16 et 24 janvier 2025.

SYNTHÈSE DES TRANSFERTS D'EMPLOIS A+, A, B ET C									
Service source	A+	A	B	C	Service cible	A+	A	B	C
PRS			-1		SIE Rennes 1			+1	+1
SIP Montfort				-1					
SIP Rennes 2 (hors accueil)			-1		SIE Rennes 2			+1	
EDR		-3			Services de direction - DAJC		+2		
					Services communs Rennes Magenta		+1		
SIE Rennes 1			-1	-1	SIE Vitré			+2	+2
SIE Rennes 2			-1	-1					
TOTAL	0	-3	-4	-3		0	+3	+4	+3